



## ARRÊTE N°57/2025

portant aménagement provisoire de la circulation et du stationnement  
le vendredi 17 octobre 2025 pour une course pédestre

Le Maire de la Commune de RURANGE-LES-THONVILLE,

Vu les articles L2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police et notamment à l'intérieur de l'agglomération,

Vu les articles R.36 et suivants du code de la route,

Vu la demande en date du 10 septembre 2025 de M. LENEL Gregory, Président de RUN EN JOIE pour organiser une course pédestre le vendredi 17 octobre 2025 de 13h à 17h dans les rues : Nantiat, Edith Piaf et Hélène Boucher,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires à améliorer la sécurité des usagers et éviter tout accident,

### ARRETONS

L'Association RUN EN JOIE, représentée par Monsieur Grégory LENEL est autorisée à organiser une course pédestre le vendredi 17 octobre 2025 de 13h00 à 17h00 au départ depuis le parking de l'école élémentaire.

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement et la circulation des véhicules automobiles seront interdits dans les rues de Nantiat, Edith Piaf et Hélène Boucher **de 13h00 à 17h00 le vendredi 17 octobre 2025.**

**Article 2 :** L'association sera chargée de la mise en place des barrières de sécurité aux intersections.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis au bénéficiaire, par ampliation aux services de la Gendarmerie et de la Police Municipale qui seront chargés de l'exécution de l'arrêté.

RURANGE-LES-THONVILLE, le 12 septembre 2025

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE



La présente décision a été publiée le  
12 septembre 2025

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE

